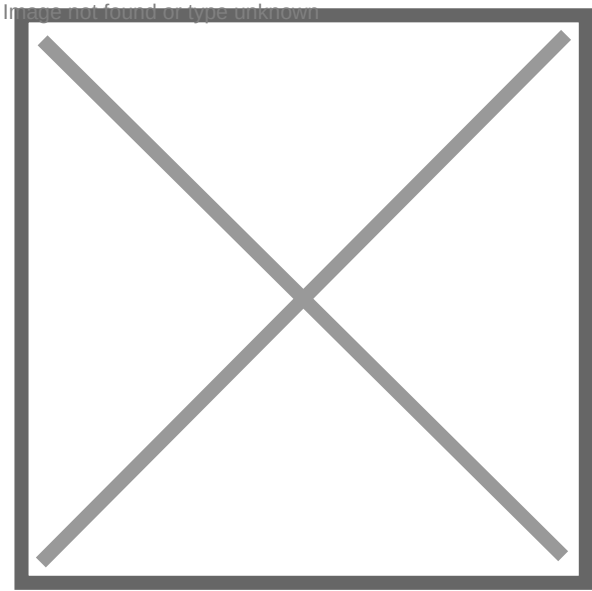




Droit de visite, pension alimentaire

Par **celine**, le **06/10/2009** à **09:44**

Bonjour,
Mon ami a quitté son ancienne copine (pas de pacs, ni de mariage) alors qu'elle était enceinte de 7 mois. Cependant, il a assisté à l'accouchement, a reconnu sa petite fille et la voit régulièrement. Le problème, c'est que la mère de la petite part s'installer dans une ville loin de celle du père et ira consulter une assistante sociale pour avoir des renseignements sur le droit de garde et le montant de la pension alimentaire. J'aimerais également avoir des renseignements à ce sujet. A-t-elle le droit d'interdire au père de voir sa fille ? et si oui pendant combien de temps ou jusqu'à quel âge ? (La petite a 5 mois)